



RÈGLEMENT DU CONCOURS MONDIAL de modding avec le REDkit The Witcher 3

Article 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent document (ci-après dénommé le « **Règlement** ») décrit les conditions et modalités du **concours mondial de modding avec le REDkit The Witcher 3** (ci-après dénommé le « **Concours** »).
2. Dans le cadre du Concours, nous vous (ci-après dénommés les « **Participants** ») invitons à développer un mod pour le jeu « The Witcher 3: Wild Hunt » consacré à un thème spécifique à l'aide de l'outil « REDkit The Witcher 3 ». (ci-après dénommé la « **Contribution** »). Ce concours est subdivisé en trois sous-catégories (ci-après dénommée chacune un « **Défi** ») et une Catégorie principale (ci-après dénommée la « **Catégorie principale** »). Chacune de ces catégories fera l'objet d'une présentation détaillée à l'article 4.
3. Dans le cas de la Catégorie principale, des Participants individuels et des groupes de Participants formant des équipes pouvant compter jusqu'à 5 personnes peuvent participer au Concours. Dans le cas des Défis, seuls des Participants individuels peuvent participer au Concours.
4. Vous devrez nous envoyer votre Contribution sous la forme d'un lien vers votre mod mis en ligne sur le site nexusmods.com, accompagné de captures d'écran et/ou d'une vidéo présentant les caractéristiques du mod par le biais du formulaire dédié sur le site <https://thewitcher.com/redkit/contest>. Vous trouverez les conditions de soumission détaillées à l'article 4.
5. Les Prix seront décernés aux Participants qui créeront les Contributions les plus créatives et originales et qui nous les auront envoyées au cours de la Période du Concours, en incluant toutes les autres informations requises détaillées à l'article 6 (ci-après dénommés les « **Gagnants** », ce qui dans le cas de la Catégorie principale, fait référence soit aux Participants individuels qui ont envoyé leur Contribution ou au groupe de Participants qui ont envoyé leur Contribution sous forme collective). Il y aura 3 Gagnants pour chaque Défi. Dans la Catégorie principale, un total de 3 Contributions gagnantes seront récompensées.
6. Le Concours est organisé par CD PROJEKT S.A., une société dont le siège social est situé à Varsovie (code postal : 03-301, ul. Jagiellońska 74) et inscrite au registre des entreprises de la National Court Register par la Cour fédérale de Varsovie à Varsovie, 14e Département commercial du Registre national polonais, sous le numéro de registre polonais KRS 0000006865, numéro d'identification fiscale NIP 734-28-67-148, au capital social de 99 910 510,00 PLN payé dans sa totalité (ci-après dénommée « **nous** » ou les « **Organisateurs** »).
7. Le Concours est organisé en collaboration avec
 - a. Nexusmods.com : Black Tree Gaming Limited, une société dont le siège social est situé à Southernhay Studios Dean Clarke House, Southernhay East, Exeter, Angleterre, EX1 1AP, numéro d'identification fiscale 107473914.
 - b. Yigsoft : Yigsoft Korlátolt Felelősségű Társaság, une société dont le siège social est situé au 1117 Budapest, Nádorliget utca 8. B. ép. földszint 2, numéro d'identification fiscale 29181315243.



- c. NVIDIA : NVIDIA Corporation, une société dont le siège social est situé au 2788 San Tomas Expressway, Santa Clara, CA 95051, États-Unis d'Amérique, numéro d'identification fiscale 94-3177549 ;
- d. Insert Coin : Insert Coin Limited, une société dont le siège social est situé au Unit 11, 55 Progress Road, Leigh-on-Sea, Essex, SS9 5PR, numéro d'identification fiscale 07248469
- e. Razer : Razer Inc., une société dont le siège social est situé au 9 Pasteur Suite #100, Irvine, CA 92618 USA, numéro d'identification fiscale 13 429 0448 ;
- f. Dyanamik : Dyanamik Ltd, une société dont le siège social est situé au 3 Kings Chase, Bristol, Angleterre, BS13 8EW, numéro d'identification fiscale 14212713,

ci-après dénommés les « **Partenaires** ».

Article 2. PARTICIPANTS

1. Vous pouvez participer au Concours si vous avez au moins 18 ans le jour de votre participation au Concours et disposez d'une parfaite autonomie légale, c'est-à-dire que vous pouvez librement procéder à des transactions légales, y compris des contrats, conformément à la réglementation en vigueur dans votre pays de résidence.
2. Vous ne pouvez pas participer au Concours si vous êtes un(e) employé(e) ou un(e) associé(e) d'affaires des Organisateurs ou de leurs affiliés, filiales, fabricants, représentants commerciaux ou agences de communication, ou faites partie de la famille directe d'une personne susmentionnée.

Article 3. DATES DU CONCOURS

1. Le Concours aura lieu au cours des laps de temps suivants (ci-après dénommés « **Période du Concours** ») :
 - a) Catégorie principale : début le 15/07/2024, fin le 14/10/2024 à 15 h 59 CEST ;
 - b) Défi 1 : début le 16/07/2024, fin le 30/07/2024 à 15 h 59 CEST ;
 - c) Défi 2 : début le 13/08/2024, fin le 27/08/2024 à 15 h 59 CEST ;
 - d) Défi 3 : début le 10/09/2024, fin le 24/09/2024 à 15 h 59 CEST.
2. Pour la Catégorie principale, une première sélection de 12 Contributions sera publiée sur notre site Internet le 25/10/2024 pour permettre à la communauté des joueurs de voter pour leur Contribution préférée jusqu'au 31/10/2024.
3. Les résultats de chaque Défi seront annoncés publiquement dans les deux semaines suivant leur date de fin de participation respective.
4. Les résultats de la Catégorie principale seront annoncés publiquement le 29/11/2024 au plus tard.

Article 4. SOUMISSIONS

1. Pour participer au Concours, vous devez nous envoyer votre Contribution conformément au Règlement défini ci-dessous.
2. Chaque Contribution doit être envoyée sous la forme d'un lien vers votre mod hébergé sur Nexusmods.com. La page du mod doit comprendre une description détaillée des fonctionnalités de ce dernier. Les mods de Contribution doivent être développés à l'aide du « REDkit The Witcher 3 » et



doivent avoir fait l'objet d'une première publication en ligne au plus tôt le 16/04/2024 à 13 h, dans un état achevé ou en cours de développement. Vous pouvez modifier et mettre à jour votre Contribution sur la page du mod jusqu'à la fin de la phase d'envoi pour la Catégorie à laquelle elle appartient. La Contribution doit inclure une version du mod contenant toutes les dépendances nécessaires.

a) Pour la Catégorie principale, afin d'être éligible au Concours, la Contribution doit comprendre entre deux et trois quêtes d'histoires reliées les unes aux autres. Vous êtes libre de proposer une Contribution contenant n'importe quel nombre de quêtes additionnelles, mais seules les trois premières quêtes seront évaluées. Le mod peut être disponible en plusieurs langues, mais une version anglaise est obligatoire. La page du mod doit contenir un minimum de 10 captures d'écran présentant le mod et une vidéo de gameplay en anglais d'une durée comprise entre 5 et 10 minutes.

i. Pour les Contributions réalisées en groupe, chaque Participant faisant partie de l'équipe doit fournir une déclaration **manuscrite** et signée comprenant le surnom du membre (le surnom devant être identique à celui renseigné sur la page du mod et sur le formulaire de soumission de la Contribution), son nom et son prénom, ainsi que son consentement explicite de participation à ce concours avec cette Contribution. Un modèle de déclaration est disponible dans l'annexe B ci-dessous. Ces déclarations doivent être fournies en même temps que la Contribution sous forme d'un collage photographique, de photographies séparées ou de pages numérisées au format .jpg, .png, ou .pdf.

b) Pour les Défis, vous devez mettre en ligne votre Contribution contenant des captures d'écran et/ou des vidéos sur une page de mod conformément aux règles spécifiques stipulées dans les publications en lien avec ces Défis qui seront consultables sur nos réseaux sociaux officiels.

Les Contributions ne respectant pas ces conditions ne seront pas prises en compte dans le cadre de ce Concours.

3. Envoyez-nous votre Contribution par le biais du site <https://thewitcher.com/redkit/contest>. Les Contributions soumises par tout autre moyen ne seront pas qualifiées pour le Concours.
4. Vous pouvez envoyer 1 Contribution pour la Catégorie principale et 1 Contribution par Défi pour participer à ce Concours. Seule la première Contribution que vous nous enverrez sera qualifiée pour le Concours. Aucune Contribution supplémentaire ne sera prise en compte dans le cadre de ce Concours. Vous ne pourrez être sur la liste des auteurs que d'une seule Contribution pour la Catégorie principale (vous ne pouvez donc pas faire partie de deux équipes différentes qui participent au Concours).
5. Un maximum de cinq individus peut être crédité en tant qu'auteurs pour la Contribution de la Catégorie principale. Les Contributions de groupes ne sont pas autorisées pour les Défis. Les Contributions ne respectant pas ces conditions ne seront pas prises en compte dans le cadre de ce Concours.
6. Si vous êtes partie des Gagnants d'un Défi, aucune autre de vos Contributions ne sera considérée pour les Défis suivants de ce Concours. Cette restriction ne s'applique pas à la Catégorie principale.
7. La Contribution doit être conforme aux dispositions des lois en vigueur. Plus particulièrement, la Contribution ne doit pas porter atteinte aux droits d'auteur, aux marques commerciales, à la propriété intellectuelle ou aux droits individuels d'un tiers.
8. Les Organisateurs se réservent le droit de rejeter ou de disqualifier la Contribution de Participants si :
 - a) elle enfreint les lois en vigueur ou le Règlement du Concours ; ou
 - b) elle peut être jugée raciste, xénophobe, sexiste, à caractère sexuel explicite, diffamatoire ou offensante, illégale ou portant atteinte à la propriété intellectuelle ou aux droits individuels d'un tiers.



c) l'entrée utilise l'intelligence artificielle à des fins incluant, mais sans s'y limiter, l'aide au développement de modifications, la création de voix off, la génération d'actifs ou de textes destinés à être utilisés dans l'entrée, ou l'utilisation de réseaux neuronaux entraînés sur nos propriétés intellectuelles.

Article 5. DÉCISION

1. 3 Gagnants pour chaque Défi seront sélectionnés par un jury composé de membres de l'équipe communautaire de l'Organisateur et de représentants de l'équipe Yigsoft (ci-après dénommé le « **Comité du Concours** »).
2. 12 Contributions pour la Catégorie principale seront choisies par le Comité du Concours pour avancer à la phase publique du vote de la communauté. 3 Gagnants pour la Catégorie principale seront sélectionnés par vote de la communauté.
3. Le Comité du Concours décidera des Gagnants et des Contributions sélectionnées en fonction de la créativité, de l'originalité et du respect de la catégorie de leur Contribution.
4. La décision du Comité du Concours est définitive.
5. Les 12 Contributions pour la Catégorie principale qui auront été choisies par le Comité du Concours pour avancer à la phase publique du vote de la communauté recevront un cadeau commémoratif spécial.
6. Les Contributions et noms des Gagnants seront publiés sur les comptes de réseaux sociaux suivants des Organiseurs :
 - Site Internet officiel du concours : <https://thewitcher.com/redkit/contest>
 - Forums officiels des Organiseurs : forums.cdprojektred.com/
 - Page Facebook officielle de The Witcher 3: Wild Hunt : <https://www.facebook.com/thewitcher/>
 - Profil Twitter officiel de The Witcher 3: Wild Hunt : <https://twitter.com/witchergame/>
 - Serveur Discord officiel de The Witcher 3: Wild Hunt : discord.gg/thewitcher/
 - Les hubs des communautés Steam officiels de The Witcher 3: Wild Hunt et du REDkit The Witcher 3 : <https://steamcommunity.com/app/292030/>
<https://steamcommunity.com/app/2684660>

Article 6. PRIX

1. Les Gagnants recevront les prix suivants (ci-après dénommés les « **Prix** »):
 - Catégorie principale :
 - Première place :
 - NVIDIA GeForce RTX 4080
 - L'ensemble Razer Basilisk V3 Pro + Mouse Dock Pro (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
 - Razer BlackWidow V4 75 % (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
 - Razer Kraken V3 HyperSense (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
 - Maillot d'équipe rouge Dyanamik The Witcher (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)



- Cartes à jouer Dyenamik The Witcher (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Veste universitaire InserCoin The Witcher (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)

La valeur marchande estimée des Prix de la 1re place est d'environ 1 950 dollars. Cette évaluation se base sur une estimation de la valeur unitaire totale de chaque prix inclus dans la liste.

○ Deuxième place :

- NVIDIA GeForce RTX 4080
- Razer Basilisk V3 (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Razer BlackWidow V4 (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Razer Kraken V3 (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Maillot d'équipe rouge Dyenamik The Witcher (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Cartes à jouer Dyenamik The Witcher (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Veste universitaire InserCoin The Witcher (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)

La valeur marchande estimée des Prix de la 2e place est d'environ 1740 dollars. Cette évaluation se base sur une estimation de la valeur unitaire totale de chaque prix inclus dans la liste.

○ Troisième place :

- NVIDIA GeForce RTX 4080
- Razer Basilisk V3 X HyperSpeed (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Razer BlackWidow V4 X (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Razer Kraken V3 X (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Maillot d'équipe rouge Dyenamik The Witcher (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Cartes à jouer Dyenamik The Witcher (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
- Veste universitaire InserCoin The Witcher (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)

La valeur marchande estimée des Prix de la 3e place est d'environ 1670 dollars. Cette évaluation se base sur une estimation de la valeur unitaire totale de chaque prix inclus dans la liste.

● Défis :

- Figurine Dark Horse The Witcher 3: Wild Hunt Figurine de Geralt de l'École du Chat de grand maître
- Sac de cadeaux

La valeur marchande estimée des Prix des Défis est d'environ 94 dollars.

2. Les Contributions pour la Catégorie principale qui auront été choisies par le Comité du Concours pour avancer à la phase publique du vote de la communauté recevront le cadeau commémoratif spécial suivant :



- Sac de cadeaux (entre 1 et 5, selon le nombre de Participants à la Contribution)
La valeur marchande estimée du cadeau commémoratif spécial est d'environ 65 dollars. Cette évaluation se base sur une estimation de la valeur unitaire totale de chaque prix inclus dans la liste.
3. Les Organisateurs se réservent le droit de décerner d'autres prix spéciaux à leur seule discrétion.
 4. Pour éviter toute ambiguïté, les Prix décrits ci-dessus sont communs à tous les Participants, quelle que soit la langue du Règlement consulté par le Participant.
 5. Chaque Gagnant, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un groupe, est éligible aux Prix mentionnés au point 1. Hors mention spécifique d'un nombre particulier de Prix ajusté en fonction du nombre de Participants du groupe gagnant, le Prix est un objet unique pour chaque Gagnant, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un groupe. Les groupes de Gagnants doivent se mettre d'accord sur une adresse unique à laquelle l'Organisateur enverra les Prix. La distribution des Prix parmi les membres du groupe relève de la responsabilité du groupe de Gagnants.
 6. Les Gagnants seront informés des résultats du Concours par un message direct sur les adresses électroniques utilisées pour soumettre les Contributions (pensez à vérifier votre boîte de réception pour ne pas manquer ce message). Le message sera envoyé dans les sept (7) jours calendaires à partir du jour indiqué à l'article 3.3 ou 3.4 ci-dessus (en fonction de la catégorie).
 7. Chaque Gagnant disposera de sept (7) jours calendaires à partir du jour où les résultats lui auront été communiqués dans un message par les Organisateurs pour :
 - a) confirmer par un message direct aux Organisateurs s'il accepte le Prix ;
 - b) indiquer aux Organisateurs l'adresse postale à laquelle envoyer le Prix ;
 8. Si le Gagnant ne fournit pas aux Organisateurs toutes les informations indiquées au point 7 (a) et (b) ci-dessus ou refuse son Prix, nous nous réservons le droit de décerner ledit Prix à un autre Participant ou de ne pas attribuer ce Prix particulier.
 9. Si applicable, à la demande des Organisateurs, le Gagnant devra fournir aux Organisateurs le certificat de résidence fiscale, à jour et valide, délivré par son pays de résidence fiscale et la déclaration de bénéficiaire effectif complétée et signée (exemple joint en Annexe « A »), avant le transfert des Prix.
 10. Les Participants reconnaissent et acceptent que la livraison des Prix vers certaines destinations puisse être sérieusement ralentie, voire impossible pour des raisons échappant au contrôle des Organisateurs.
 11. Au cas où l'adresse de livraison du Prix indiquée par le Gagnant se trouverait sur un territoire où la livraison du Prix serait impossible ou sérieusement ralentie pour des raisons échappant au contrôle des Organisateurs, les Organisateurs contacteront le Gagnant afin de convenir d'un lieu de livraison alternatif pour le Prix. Les Organisateurs ne pourront être tenus pour responsables si les informations fournies par le Gagnant ne correspondent pas à l'identité réelle du destinataire, car les articles pourraient être refusés ou ralentis lors du transport ou du passage à la douane. La liste de ces territoires inclut sans s'y limiter la Biélorussie, le Brésil, la Malaisie, la Russie et l'Ukraine, entre autres.
 12. Les résultats du Concours seront annoncés par des messages publics sur les comptes de réseaux sociaux officiels et sur le site Internet du concours des Organisateurs, indiqués à l'article 5.6 ci-dessus, pas plus tard qu'à la date indiquée à l'article 3.4 ci-dessus.

Article 7. COÛTS LIÉS AUX PRIX

1. Les Organisateurs prendront en charge les frais de transport des Prix.



2. Les Organismes s'acquitteront des taxes exigées pour les Prix conformément à la loi polonaise. Les Participants seront responsables de s'acquitter des taxes supplémentaires locales, nationales ou fédérales éventuelles liées aux Prix.
3. À la demande des Organismes, les Gagnants devront fournir aux Organismes tout document ou toute information exigible par la loi en vigueur. Ces documents ou informations peuvent comprendre notamment des informations pour répondre aux obligations d'acquittement des taxes, de lutte contre la fraude et/ou le blanchiment d'argent, et devront être fournis dans les sept (7) jours calendaires suivant l'envoi de la demande des Organismes aux Gagnants.

Article 8. OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DU PARTICIPANT

1. En publiant votre Contribution conformément aux dispositions du présent Règlement, vous (en tant que Participant) confirmez que vous remplissez les conditions définies dans le Règlement.
2. En publiant votre Contribution, vous acceptez, si vous êtes désigné(e) Gagnant, que les Organismes puissent utiliser votre nom, votre Contribution et les informations qu'elle contient pour annoncer les résultats du Concours.
3. En publiant votre Contribution, vous déclarez également que :
 - la Contribution est le résultat de votre travail personnel et indépendant (à l'exception de notre propriété intellectuelle incluse dans The Witcher 3: Wild Hunt et le REDkit The Witcher 3) ;
 - vous détenez exclusivement tous les droits d'auteur personnels et commerciaux sur la Contribution, notamment les droits d'utilisation et de disposition de son utilisation dans tous les domaines d'exploitation, ainsi que ceux de perception de rémunération pour son utilisation (à l'exception de notre propriété intellectuelle incluse dans The Witcher 3: Wild Hunt et le REDkit The Witcher 3) ;
 - vous détenez le droit exclusif d'accorder l'autorisation d'exécuter les droits d'auteur dérivés ;
 - vos droits d'auteur commerciaux, comme stipulé aux points ci-dessus, ne sont pas limités ou liés aux droits de tiers, et n'enfreignent pas les droits de tiers (autres que les Organismes) (à l'exception de notre propriété intellectuelle incluse dans The Witcher 3: Wild Hunt et le REDkit The Witcher 3) ;
 - vous n'avez accordé aucune licence d'utilisation de la Contribution sous quelque forme que ce soit.

Article 9. DROITS D'AUTEUR

1. En publiant votre Contribution (ou dans le cas d'un groupe de Participants, en nous fournissant la déclaration de groupe remplie comme stipulé dans l'annexe B), vous (le Participant) nous concédez (les Organismes) le droit non exclusif, non transférable et libre de droits dans le monde entier d'utiliser la Contribution dans le cadre du Concours, y compris de fournir la Contribution aux membres du Comité du Concours, à la communauté des joueurs, et de la publier sur nos sites Internet. Cette licence couvre en particulier les formes d'exploitation suivantes :
 - la production de copies de la Contribution à l'aide de toute technique ;
 - la distribution et la diffusion de la Contribution sur tous les canaux ;
 - la mise à disposition de la Contribution de manière à permettre à toute personne d'y accéder dans le lieu et au moment de son choix.
2. La licence mentionnée à l'article 9.1 :



- a. est concédée pour une durée indéfinie dans le cas des Contributions des Gagnants ;
- b. prendra fin immédiatement, si le Participant n'est pas reconnu Gagnant, le jour de l'annonce des résultats comme indiqué dans l'article 3.3 ci-dessus.

Article 10. DONNÉES PERSONNELLES

1. Le responsable du traitement de vos données personnelles est CD PROJEKT S.A. dont le siège est enregistré à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa.
2. Toutes les informations fournies par les Participants dans le cadre du Concours sont fournies volontairement, mais peuvent être nécessaires pour participer au Concours ou, dans le cas des Gagnants, pour recevoir les Prix.
3. Nous pouvons traiter les données personnelles suivantes vous concernant :
 - a. Participant : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse électronique, toute autre donnée personnelle comprise dans la Contribution (le cas échéant), toute information fournie lors des échanges avec les Organismes (le cas échéant) ;
 - b. Gagnant : nom et prénom ou surnom/pseudonyme, adresse postale, informations requises par la loi (pour des raisons fiscales, par exemple) ; toute autre donnée personnelle fournie lors des échanges avec les Organismes (le cas échéant).
4. Vos données personnelles seront traitées dans le but d'effectuer le Concours auquel vous participez, notamment afin d'évaluer les soumissions, de décerner les Prix, d'annoncer les résultats, de communiquer avec les Participants et de fournir les Prix aux Gagnants.
5. Nous respectons vos droits en matière de vie privée, c'est-à-dire le droit d'accéder aux informations vous concernant, de les corriger et de les supprimer, d'en limiter le traitement, de les transférer, et le droit de ne pas être soumis à des décisions automatiques, comprenant le profilage, et de vous opposer au traitement de vos données personnelles. Vous trouverez des informations détaillées sur la façon dont nous traitons vos données personnelles dans notre Politique de confidentialité disponible ici : https://regulations.cdprojektred.com/fr/privacy_policy.

Article 11. INDEMNISATION

Les Organismes ne couvriront pas de frais potentiels occasionnés au Participant en relation avec le Concours, y compris l'inscription au Concours, la préparation et la soumission de la Contribution et la réception du Prix mentionné à l'article 7 ci-dessus.

Article 12. DISPOSITIONS FINALES

1. Le Règlement est publié dans les langues suivantes : anglais, russe, allemand, polonais, portugais brésilien, français, espagnol (Espagne), espagnol (Amérique latine), coréen, japonais, chinois simplifié et chinois traditionnel.
2. Le Règlement sera appliqué et interprété conformément à la loi polonaise.
3. Le Concours ne constitue en aucun cas un jeu de hasard, une loterie ou tout autre jeu visé par la loi polonaise du 19 novembre 2009 sur les jeux de hasard.
4. Le Règlement entrera en vigueur le 15/07/2024.

**ANNEXE A – Exemple de déclaration de bénéficiaire effectif**

Je soussigné(e), _____¹, confirme devoir être considéré(e) comme bénéficiaire effectif(-ve) du Prix au sens du Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune de l'OCDE. Spécifiquement, je

- i. reçois le Prix dans mon propre intérêt, ce qui inclut le droit de décider seul(e) de son utilisation une fois reçu et de supporter le risque économique lié à la perte de ce Prix en tout ou partie,
- ii. ne suis pas un agent, un représentant, un fiduciaire ou autre, sujet légalement ou effectivement obligé de transférer tout ou partie de l'indemnité convenue dans le cadre de cet accord à une autre entité,
- iii. confirme répondre à toutes les exigences me permettant d'être considéré(e) comme résident(e) fiscal(e) _____²selon la législation nationale et l'accord fiscal bilatéral en vigueur.

Toutes les conditions ci-dessus sont remplies.

Je m'engage à informer les Organismes au plus tôt en cas de changement de toute information ci-dessus.

Gagnant(e) : _____

Date de la signature, signature du Gagnant/de la Gagnante

¹ Veuillez indiquer le nom et le prénom du Gagnant.

² Veuillez indiquer le pays de résidence fiscale du Gagnant.



ANNEXE B – Déclaration

Je, soussigné(e), _____³ également connu(e) sous le pseudonyme _____⁴ confirme être l'un(e) des auteurs du mod _____⁵. Je souhaite participer au **Concours de modding avec le REDkit The Witcher 3**. J'ai lu et j'accepte le Règlement du Concours.

Participant(e) : _____.

Date de la signature, signature du Participant/de la Participante

³ Veuillez indiquer le nom et le prénom du Participant/de la Participante.

⁴ Veuillez indiquer le surnom du Participant/de la Participante (tel qu'il apparaît sur la page de la Contribution).

⁵ Veuillez indiquer le nom du mod.